

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action
et des comptes publics

Décision du 15 mai 2026 portant désignation du référent alerte de la direction générale de l'administration et de la fonction publique

NOR : CPPF2612054S

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat ;

Vu la circulaire du 19 juillet 2018 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics dans le cadre des articles 6 à 15 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

Décide :

Article 1^{er}

Madame Emilie ROMAN, secrétaire générale, est nommée référente alerte de la direction générale de l'administration et de la fonction publique, jusqu'au terme de ses fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 mai 2026

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique
Boris MELMOUX-EUDE